

LIMOGES MÉTROPOLE  
ARRÊTÉ  
Le Président de Limoges Métropole  
du 17 avril 2026

**Objet** : Délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

N° 28150

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1er** : Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Président aux dispositions de l'article 1122 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Lydie MANUS, Directrice du développement au sein du Pôle proximité et environnement pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction du développement.
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KÉOCHE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre relative à la DSDC et à la Direction du développement.
- Documents mensuels et trimestriels relatifs dans le cadre des marchés publics de la Direction du développement.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (justificatif de respect, attestation de travail, relevés de la Direction du développement).
- Attestations de création relevant de la Direction du développement.
- Bonnes de transmission de données relatives à la Direction du développement.
- États récapitulatifs des dépenses dans le cadre de demandes de versement de subventions de la Direction du développement.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction du développement n'entraînant pas d'engagement supplémentaire, notamment les actes annexes à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Lydie MANUS, délégation est donnée aux mêmes conditions à M. Jean-Luc MAZEAU.


**ARTICLE 3** : Le présent arrêté prend effet à compter du 17 avril 2026 pour le 31 décembre 2026.

**ARTICLE 4** : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté lequel sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Lydie MANUS, Directrice au sein du Pôle proximité et environnement et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services et Responsable du Pôle proximité et environnement

1 DOCUMENT - Publié le 17 Avril 2026

 **28150.pdf**  
(.pdf, 159,7 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**